Soins médicaux—Loi

Nous savons que, dans la construction de cette nouvelle communauté que fut la confédération, l'une des bases a été le partage des avantages et des inconvénients. Certaines personnes de l'Est du Canada, comme moi, pensent que nous y avons eu plus d'inconvénients que d'avantages, mais nous ne sommes pas assez puissants pour être séparatistes ni assez riches pour faire bande à part; il ne nous reste plus qu'à intervenir de temps à autre pour montrer que nous savons ce qui s'est produit réellement et ce qui continue à se passer.

Dicey, le grand spécialiste anglais en droit constitutionnel, considère les années 1870 comme l'aube de la sécurité sociale moderne. Or, et c'est bien regrettable, c'est aussi l'époque où nos ancêtres ont édifié notre pays en confédération; ils ont placé un trop grand nombre de services sociaux et de responsabilités législatives dans le domaine provincial où l'assiette fiscale est limitée. Donc, au cours du siècle dernier, on a ressenti le besoin constant et urgent d'égaliser et de faire assumer toujours plus au corps gouvernemental le plus important des responsabilités qui étaient du ressort des provinces à l'époque où le programme général de services sociaux fut ébauché.

On prétend que si les années 1870 ont vu s'éveiller la conscience des gouvernants pour le bien-être des gouvernés, nous n'avons réellement bénéficié de programmes gouvernementaux de bien-être social qu'après le deuxième guerre mondiale. Il n'est donc pas surprenant qu'un grand nombre de nos principales mesures en matière de retraite et d'allocations familiales, entre autres, datent de cette époque.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales communément appelé rapport Rowell-Sirois, est peut-être le meilleur que l'on ait jamais eu au Canada. Après avoir étudié la question pendant un bon nombre d'années dans tout le pays, la Commission a conclu par ce que j'appellerais aujourd'hui une lapalissade; mais ses recommandations et ses conclusions étaient, en 1940, tout à fait fondées et l'on ferait bien de les réexaminer avec beaucoup de soin de nos jours, lorsqu'on voit que certains progrès réalisés grâce à sa sagesse et à sa perspicacité sont maintenant menacés parce que le gouvernement central revient sur sa parole et oublie son rôle essentiel, qui est d'offrir des services aux habitants de toutes les provinces.

• (1710)

C'est exactement le problème qui se pose aujourd'hui: l'administration, qui intéresse le plus la Chambre, l'administration donc doit rendre compte à la Chambre. Or nous constatons qu'elle ne remplit pas ses engagements et oublie ses responsabilités historiques.

J'aimerais vous citer le dernier paragraphe du rapport Sirois:

Le but de la Commission a été d'énoncer des propositions qui, si on leur donne suite, assigneront l'autorité sur les services sociaux aux gouvernements les plus aptes à les organiser et à les gérer; et cela, non pas simplement dans un but d'économie et d'efficacité technique, mais par égard au point de vue social, culturel et religieux des différentes parties du Canada, conditions essentielles du bien-être véritable de l'homme. Les propositions d'ordre financier devraient permettre à chaque province canadienne de compter toujours, en temps de guerre comme en temps de paix, pendant les années maigres comme pendant les années grasses, sur des revenus suffisants pour exercer les fonctions importantes qui lui ont été attribuées.

Nous connaissons actuellement une période difficile et nous le savons. Bon nombre d'entre nous ont vu venir la tempête et ont tiré la sonnette d'alarme, mais aucun gouvernement soucieux de la population ne doit d'abord agir contre les malades sous prétexte de mesures d'austérité.

J'aimerais également faire une observation à la suite des propos tenus hier par mon collègue, le député de Lambton-Kent (M. Holmes). Il a fait remarquer, comme d'autres collègues d'ailleurs, que, sans parler des dispositions financières du bill et de la diminution de la contribution du gouvernement fédéral, dans bien des domaines étroitement reliés, nous limitons les services médicaux à la disposition de la population canadienne. Il a fait allusion aux recherches dans le domaine de la médecine et il est vraiment révoltant que ce domaine ait été le premier ou peut-être le deuxième à souffrir des mesures d'austérité appliquées aux dépens des pauvres et des faibles.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt une publication remarquable qui est tombée entre mes mains l'autre jour, le Chemical and Engineering News, publication américaine qui signale qu'aux Etats-Unis—qui ne sont pas à l'abri des problèmes financiers—on augmente les crédits accordés à la recherche médicale et à la recherche scientifique en général, contrairement à notre pays. Je cite un extrait du numéro du 26 janvier, que voici:

Le président Ford a proposé d'allouer des crédits de 23.5 milliards de dollars à la recherche et au développement subventionnés pour l'année 1977—10 p. 100 ou 2.2 milliards de dollars de plus qu'en 1976.

La revue signale que les crédits alloués à la recherche et au développement dans le domaine de la santé augmentent. Les États-Unis augmentent les crédits, alors que nous les diminuons, et même les bloquons, dans ce domaine absolument vital qu'est la recherche médicale. Nous n'aurons jamais une société saine si nous ne nous préoccupons que de la guérison et non de la prévention, c'est-à-dire si nous réduisons les crédits alloués à la recherche.

Autre facteur des plus encourageant aux États-Unis: ils ont mis particulièrement l'accent sur la recherche pure, à laquelle ils ont accordé des subventions spéciales. Cela prouve que ce pays est sensible aux besoins de sa population, ce qui n'est pas le cas des responsables, au sein du gouvernement actuel, de la planification, avec ou pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Les établissements de santé nationaux recevront, en vertu du budget du président Ford, 185 millions de dollars de plus, soit un crédit total de 2 milliards 165 millions de dollars. C'est pourquoi nous devrions prendre exemple sur eux.

Nous ne devrions jamais permettre au Parlement d'adopter une mesure comme celle-ci. J'appuie sans la moindre hésitation la motion du député de Broadview (M. Gilbert). Ce bill est néfaste, tant sur le plan moral qu'en ce qui concerne la Confédération. Nous devrions agir en notre âme et conscience et voter pour la motion à l'étude.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ce bill montre bien l'imprévoyance économique du gouvernement actuel. Il a pour ainsi dire imposé d'en haut un programme à toutes les provinces sans distinction, même à celles qui jugeaient ne pas en avoir les moyens. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a exposé les difficultés qu'ont certaines provinces à payer leur part du coût de ce programme.